

## Sechste Sitzung – Sixième séance

Montag, 10. Juni 1985, Nachmittags  
Lundi 10 juin 1985, après-midi

14.30 h

Vorsitz – Présidence: Herr Koller Arnold

**Präsident:** Ich erkläre die Sitzung als eröffnet.

Die Stimmbürgerinnen und Stimmbürger haben am vergangenen Wochenende mit einem Stimmenverhältnis von rund einer Million Nein gegen 450 000 Ja die Volksinitiative «Recht auf Leben» abgelehnt. Dieses deutliche Ergebnis bedeutet sicher nicht, dass eine Mehrheit unseres Volkes das ungeschriebene Verfassungsrecht auf Leben ablehnt. Es zeigt vielmehr, dass eine konsensfähige Festschreibung dieses Grundrechtes in der Verfassung in unserer pluralistischen Demokratie äusserst schwierig ist. Mit dem gestrigen negativen Entscheid sind – darüber dürfte Einigkeit bestehen – die vielschichtigen Probleme eines umfassenden Schutzes des menschlichen Lebens keineswegs gelöst. Es wird Aufgabe gerade auch der Bundesversammlung sein, den einzelnen Bedrohungen durch konsensfähige Schutznormen zu begegnen.

Zustimmung fanden hingegen die drei Finanzvorlagen. Die definitive Aufhebung der Kantonsanteile an den Stempelabgaben und am Reinertrag der Alkoholverwaltung sind ein wichtiger Schritt zur Sanierung der Bundesfinanzen. Sie entsprechen auch dem Konzept der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen, wonach die Kompetenzen und Finanzierungszuständigkeiten von Bund und Kantonen vermehrt in Übereinstimmung gebracht werden sollen. Der weniger deutliche Entscheid über die Aufhebung der Bundesbeiträge an die Selbstvorsorge mit Brotgetreide bringt das Ende einer Bagatellsubvention, die mit hohen administrativen Kosten verbunden war.

## Fragestunde – Heure des questions

### Question 1:

#### Jeaneret. Erklärungen des syrischen Aussenministers Déclarations du Ministre syrien des affaires étrangères

*Le ministre syrien des affaires étrangères vient de déclarer que le Liban n'a pas besoin d'une nouvelle conférence de réconciliation alors que la presse suisse reconnaît que, derrière l'escalade de violence dans ce pays, «... se trouve une nouvelle fois la Syrie, dont la main est bien ensanglantée» («Le Matin», 23 mai 1985).*

*Le jour même où M. Hafez el-Assad a reçu Pierre Aubert, il a notamment déclaré: «Nous sommes prêts à nous entendre, au Proche-Orient, avec quiconque fera preuve de combativité à l'égard d'Israël», ainsi que «Pour nous, l'essentiel est que chaque mouvement, politique ou religieux, ait pour but la résistance effective à l'expansionnisme israélien».*

*Sans nous prononcer ici sur l'opportunité du voyage du chef de notre diplomatie au Moyen-Orient, nous demandons au Conseil fédéral ce qu'il pense des déclarations du président syrien au moment même où il reçoit un membre du gouvernement suisse?*

**M. Aubert,** conseiller fédéral: Vous avez cité, Monsieur Jeaneret, un certain nombre de déclarations que j'appellerai «syriennes». Celles-ci ne font que répéter la position officielle prise par la Syrie dans le conflit du Proche-Orient.

Elles ne signifient cependant pas que toutes possibilités de dialogue et de négociation soient définitivement fermées. J'en ai d'ailleurs eu la preuve lors de ma visite dans ce pays. J'ouvre ici une petite parenthèse personnelle. Souvenez-vous, Monsieur Jeaneret, du 6 octobre au 24 octobre 1973: c'était la guerre de «Kippour». A cette époque, l'Egypte et Israël, échangeaient des propos de haine. Le 17 septembre 1978, c'est l'accord de Camp David. Je cite ces dates simplement pour situer la relativité de certains propos qui peuvent être tenus dans cette partie du monde. Dans le cas de la Syrie, les contacts que nous avons noués sont d'autant plus importants que ce pays joue un rôle évident dans le conflit du Proche-Orient et dans celui qui frappe le Liban.

Enfin, je voudrais ajouter que ma présence en Syrie, au moment où M. Hafez el-Assad aurait prononcé les paroles que vous rapportez, lors d'une conférence de presse, qui s'est d'ailleurs tenue en arabe et à laquelle je n'assistais pas, ne signifie en aucune façon que je cautionne les propos que l'on prête au président syrien.

Pour terminer, je tiens à rappeler que le Conseil fédéral n'a pas l'habitude de commenter les déclarations d'un chef d'Etat étranger.

### Frage 2:

#### Humbel. Schweizer Banken in Australien Banques suisses en Australie

*Bei der Verteilung von 16 Vollbanken-Lizenzen in Australien wurden unsere Schweizer Banken vom australischen Finanzministerium übergangen. Deshalb folgende Fragen:*

*1. Welche Umstände haben dazu geführt? Wie war das Engagement unserer diplomatischen Vertreter (inkl. Handelsassistenten) in Australien? Welche Möglichkeiten sieht der Bundesrat heute, dass sich in Australien doch noch eine Schweizer Bank niederlassen kann?*

*2. Wie viele australische Banken haben wir in der Schweiz? Wieviel Geld hat Australien (Staat und Privatwirtschaft) in den letzten 10 Jahren auf dem Kapitalmarkt Schweiz aufgenommen?*

**M. Aubert,** conseiller fédéral: Le 27 février 1985, en effet, les autorités australiennes ont décidé d'accorder à seize banques étrangères une licence bancaire universelle. Le nombre des candidatures était de 42, dont deux de banques suisses qui n'ont pas été retenues. Il semble que les autorités australiennes aient appliqué des critères portant notamment sur des considérations géographiques, sur l'importance des courants commerciaux entre l'Australie et d'autres pays, sur le montant de l'investissement en capital prévu et sur le nombre des postes de travail ainsi créés. Une seule licence a été attribuée à un établissement d'Europe continentale, à savoir une banque de la République fédérale d'Allemagne.

Aucune demande n'a été adressée, ni au Département fédéral des affaires étrangères, ni aux autres départements intéressés en vue d'appuyer les candidatures des deux banques suisses, si bien que notre appareil diplomatique n'a pas pu intervenir. En revanche, la Commission fédérale des banques a, à l'occasion de contacts directs, rendu attentives les autorités australiennes, avant et après la décision du 27 février, aux conséquences que pourrait avoir un refus des demandes de banques suisses pour les deux succursales suisses d'une banque étrangère reprise en 1984 par l'«Australia and New Zealand Banking Group Limited».

En effet, la Commission fédérale des banques avait refusé l'autorisation bancaire complémentaire requise à cet égard et menacé du retrait définitif de l'autorisation d'exercer si la réciprocité n'était pas garantie d'ici fin 1986. Les pourparlers avec les autorités australiennes se poursuivent.

Le Département fédéral des affaires étrangères ainsi que les autres départements intéressés sont toujours prêts à intervenir activement pour appuyer les candidatures des ban-

## Mitteilungen des Präsidenten

## Communications du président

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1985
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	06
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.06.1985 - 14:30
Date	
Data	
Seite	921-921
Page	
Pagina	
Ref. No	20 013 436

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.  
Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.  
Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.